

Paris, le 13 décembre 2021

INAPORC SE FÉLICITE DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE ZONAGE AVEC LA CHINE

Le ministre français de l'Agriculture monsieur Julien Denormandie et ses homologues chinois ont signé ce matin l'accord de zonage entre la France et la Chine. Inaporc se réjouit de l'aboutissement d'un long travail commun avec les pouvoirs publics, notamment DGAI et FranceAgriMer, et les professionnels de la filière porcine française.

Dans un contexte d'avancée progressive des cas de Fièvre Porcine Africaine dans l'Est de l'Europe, cet accord permet d'envisager plus sereinement l'avenir pour la filière française. En effet, aujourd'hui la découverte d'un cas dans un pays entraîne l'arrêt de toutes ses exportations vers les pays tiers comme c'est le cas actuellement pour l'Allemagne. L'accord signé ce matin permet, si jamais un cas apparaît sur le territoire, de n'appliquer les restrictions qu'à la zone géographique concernée et non pas au territoire entier. Inaporc se félicite de la signature de cet accord qui reconnaît l'excellence sanitaire de la filière française et permettra de préserver l'économie de toute une filière.

Cette évolution, fruit de quatre années de négociation et signe de la confiance envers la filière porcine française, est une ouverture pour les autres productions animales concernées par des restrictions liées à des maladies réglementées.

À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. L'interprofession défend les intérêts de la filière porcine française et met en œuvre des actions collectives d'intérêt général. Elle est également une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.